REPUBLIQUE **FRANCAISE** DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 34 Présents: 26 Votants:

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2023 L'an deux mille vingt-trois et le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal.

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

N° ordre: 23-103

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER. Robert VILLARD. Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ

N° ordre dans la séance : Adioints, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique DE-05102023-04 GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle

MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Déborah GLEYZE, Christelle BOUVIER conseillers

Date de la convocation :

25/09/2023

Date de la publication :

Absents excusés: Marc GUILLAND, Danielle CALLET (procuration à Marie-Françoise SONZOGNI), Mélisande MACONE, Dominique SCALMANA, Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Katerina CHAPMAN (procuration à Hélène ROSSI), Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER), Eric BONNET, Emilie

VALTON.

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET: VENTE DE L'ANCIENNE BALAYEUSE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Claude FELCI adjoint délégué à l'urbanisme, voirie, sécurité informe l'assemblée que suite à l'acquisition d'une nouvelle balaveuse plus efficace et plus pratique d'utilisation au service technique, il a été décidé de revendre l'ancienne balayeuse.

Par ailleurs, il précise que cette balayeuse ne peut plus être utilisée car elle nécessite l'obtention d'un permis spécial, détenu par un seul agent de la collectivité.

L'entreprise Herman domiciliée route de Brens à Belley 01300 s'est portée acquéreuse de cette balayeuse pour un montant de 1 300 euros.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de céder à titre onéreux l'ancienne balayeuse pour un montant de 1 300 € à l'entreprise Herman domiciliée route de Brens à Belley 01300.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser cette vente, à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents qui s'y réfèrent.

> Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture 001-200099406-20231005-DE-05102023-04-DE Date de télétransmission : 10/10/2023 Date de réception préfecture : 10/10/2023